

# Club inclusif

## CLUBS

## TOUT COMPRENDRE AU PROGRAMME EN 10 QUESTIONS

### 1 QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF ?

Club inclusif est un programme de sensibilisation à l'accueil de Personnes en Situation de Handicap (PSH) à destination des clubs sportifs primo-accueillants. Il permet aux clubs de se sentir en capacité d'accueillir le public dans de bonnes conditions. Club inclusif vient également renforcer l'offre de pratique de proximité pour les personnes en situation de handicap afin qu'elles accèdent plus facilement à la pratique de leur choix.

### 2 QUI PORTE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF ?

Le programme est coordonné par le Comité Paralympique et sportif Français (CPSF) et se met en place sur un territoire ou une collectivité territoriale partenaire. Il s'appuie sur des ressources produites par le CPSF, la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et la Fédération Française Handisport (FFH). Ce sont ces mêmes trois acteurs qui interviennent sur ce programme. Des sessions Club inclusif sont impulsées partout en France par les collectivités territoriales.

### 3 EST-CE QUE MON CLUB PEUT PRENDRE PART À CLUB INCLUSIF ?

Oui. Club inclusif est ouvert à tous les clubs affiliés à une fédération sportive. Il n'y a aucun prérequis, ni aucune obligation d'engagement post-formation.

### 4 COMMENT INSCRIRE MON CLUB À UNE SESSION CLUB INCLUSIF ?

Pour s'inscrire à Club inclusif, une session doit être programmée avec une collectivité de votre territoire. Ce sont les collectivités qui impulsent les sessions, le CPSF assure sa mise en œuvre. L'intégration du programme se fait sur inscription. Pour connaître les prochaines sessions de club inclusif **contactez-nous** directement.





## 5 COMMENT S'ORGANISE UNE SESSION DE CE PROGRAMME ?

Le programme Club inclusif s'organise en plusieurs temps : une sensibilisation théorique, la rencontre avec le public et un accompagnement de 6 mois dans la mise en œuvre du projet.

## 6 POURQUOI INSCRIRE MON CLUB DANS LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF ?

Club inclusif vise surtout à donner confiance au club dans sa capacité à accueillir tous les publics dans de bonnes conditions de pratique. Il permet de mieux connaître le public en situation de handicap et de comprendre ses besoins d'adaptation dans le cadre d'une pratique sportive. Il permet au club d'ouvrir ses portes à de nouveaux publics et d'intégrer un réseau de clubs engagés dans une même démarche.

## 7 QUI DANS MON CLUB PEUT PARTICIPER À CE PROGRAMME ?

Une session de Club inclusif peut accueillir jusqu'à deux dirigeants et deux encadrants par club. Un dirigeant et un encadrant par club étant le minimum. Chacun d'eux ont un parcours adapté à leur fonction au sein du programme. Le club est ainsi accompagné sur la partie « terrain » mais aussi sur la partie gouvernance.

## 8 LA FORMATION EST-ELLE CERTIFIANTE ET/OU QUALIFIANTE ?

Non, elle n'est ni certifiante, ni qualifiante. Elle est ouverte à toutes et à tous (salariés et bénévoles) sans prérequis.

## 9 OÙ SE SITUE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF PAR RAPPORT AUX FORMATIONS PROPOSÉES PAR MA FÉDÉRATION ?

Club inclusif est une première étape dans l'accueil de pratiquants en situation de handicap. Il est donc complémentaire des autres formations fédérales. C'est une ouverture à 360° vers tous les publics en situation de handicap et pour toutes les pratiques. Il se positionne donc en amont des différentes formations fédérales qui permettent ensuite une spécialisation par public ou par disciplines.

## 10 QUEL EST LE COÛT POUR MON CLUB ?

Il n'y a pas de coût pour le club, la participation au programme est prise en charge par la collectivité territoriale qui s'engage dans le programme et le CPSF. Club inclusif est également financé par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous directement via [club-inclusif@france-paralympique.fr](mailto:club-inclusif@france-paralympique.fr)